

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements		
CAHORS ville.....	3 mois 6 mois 1 an	8 fr. 15 fr. 28 fr.
LOT et Département limitrophes.....	3 fr. 5 fr. 9 fr.	
Autres départements.....	3 fr. 50 6 fr. 11 fr.	

Les abonnements se paient d'avance.  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 75 cent.

RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## DÉCRET PONTIFICAL

C'est un grand malheur pour l'Église, à notre époque de scepticisme religieux, d'être tombée sur un Pape croyant. On a déjà vu au Vatican des Papes qui avaient la foi et cela ne les empêchait pas de bien diriger l'Église. Mais, en ces temps lointains, leur croyance ne les distinguait pas du commun des mortels, car la foi se vivait partout. Les foudres s'inclinaient devant le Dieu de la parole du Pontife Romain, chef de la foi de Dieu. On accommodait sa vie aux exigences de la religion. Celle-ci réglait tout. Aujourd'hui, il n'en va pas de la sorte. Même les pratiquants ne supporteraient pas que la religion tint trop de place dans leur existence, qu'elle fût encombrante et réclamât trop de temps. On assaisonne sa vie d'un peu de religion, on n'en veut pas mettre partout. On a bien d'autres choses à faire. L'habileté consisterait donc à adapter le mieux possible la religion aux exigences de la vie moderne. Mais le Pape actuel n'est pas habile ; il est croyant. Il agit comme si la religion était restée au premier rang dans les préoccupations des hommes de notre temps. C'est pourquoi les mesures qu'il édicte sont parfois mal accueillies par les fidèles eux-mêmes pour qui la religion n'est plus la grande affaire. Quant au clergé, chargé d'appliquer ces mesures, il se trouve en contact avec la foule. Aussi en comprend-il le danger.

Voyez ce qui vient d'arriver pour le décret de Pie X fixant à sept ans l'âge de la première communion. Les évêques de France avaient reçu ce décret comme on reçoit un coup de poing sur la tête. Ils en restèrent assommés. Puis, comme il est écrit dans les tragédies, ils reprirent leurs esprits et se consultèrent à voix basse : « Ah ! ça, il est fou, notre Pie X ! Nous avons déjà tant de mal à garder les enfants au catéchisme jusqu'à onze ans en les menaçant de leur refuser la première communion s'ils manquent d'assiduité. Et voilà qu'il nous les enlève à 7 ans ! Il nous la baille bonne avec son Eucharistie ! Il ne sait donc pas que la première communion n'est plus un acte de foi religieuse. Elle s'est conservée dans les mœurs comme une sorte de fête de l'enfance. Mais, telle qu'elle est, nous en usions pour inculquer aux enfants les bons principes. Croit-il donc, dans son Vatican, qu'une fois la première communion faite, ces enfants nous reviendront ? Il n'en restera pas un seul. Comment leur apprendrons-nous le chemin de nos patronages ?... »

Après cette consultation, les évêques résolurent en tremblant de tenter une démarche à Rome. Le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, primat des Gaules, fut chargé d'aborder l'Infaillible pour essayer de le convaincre que le Saint-Esprit ferait bien de changer d'avis. Il s'y prend de loin et vient de pressentir le cardinal Merry del Val à l'effet de savoir si Pie X admettrait que des observations lui fussent présentées. Le pape a répondu qu'il daignerait y prêter l'oreille. Nos évêques se sont empressés d'aviser leurs curés « qu'il n'y a rien de changé jusqu'à nouvel ordre ». Et l'on fait des prières pour obtenir de Dieu qu'il convertisse le Pape !!!

Ces jours derniers, notre catholique confrère l'*Univers* publiait le récit d'une conversation de son rédacteur romain avec le cardinal Ferrata, lequel est « préfet de la Congrégation de la discipline des sacrements ». Ce personnage a déclaré être l'auteur du fameux décret que Pie X a signé après l'avoir simplement retouché. Par lui nous connaissons les raisons qui ont déterminé le Saint-Père. Ah ! il n'est guère préoccupé des perturbations que ce changement provoquerait dans les catéchismes, ni du dommage qui ne manquera pas d'en résulter pour l'Église. L'Eucharistie servit d'instrument d'action et de propagande ! Allons donc. Cette consi-

dération est indigne d'un croyant : Notre Seigneur dans l'Eucharistie, dit le cardinal Ferrata d'après le Pape, ne doit pas servir de châliement et de récompense. Non, donnez Notre Seigneur le plus tôt que vous le pourrez à ces âmes d'enfant et ingéniez-vous à trouver d'autres moyens pour obtenir les résultats que vous cherchez par ces règlements plus ou moins théologiques sur la première communion ».

En face de ces paroles, du cardinal Ferrata on peut mettre les déclarations faites à l'*Eclair* par le curé par lui-même à quoi s'en tenir ; il vit à Paris et ne se fait aucune illusion sur les sentiments qui poussent les familles à envoyer leurs enfants au catéchisme recevoir les leçons du curé. Il regrette amèrement la décision du Pape. Il affirme que la masse des enfants leur échappera aussitôt la première communion faite. Exprime-t-il certainement l'opinion de tous ses confrères, il se déclare désolé.

Vous devinez à quel point il nous est indifférent que le Pape maintienne ou retire son décret. Mais il faut bien reconnaître que, du point de vue religieux, c'est lui qui a raison. Le Pape croit vraiment à l'Eucharistie, à sa toute-puissance. Donc il a raison de vouloir que les enfants la reçoivent le plus tôt possible. Cela doit suffire pour les protéger contre le mal. Qu'ils le veuillent ou non, ceux qui regrettent cette décision ne sont pas de vrais croyants. Ils manquent de confiance dans la vertu du sacrement de la communion. Leurs craintes sont, contre l'Église, un aveu terrible. Elles démontrent qu'ils ont senti l'impuissance des seules armes de la foi pour maintenir son influence dans le monde. Par son décret le Pape les réduit à n'avoir plus que Dieu pour défendre l'Église et propager sa foi. Et ils se considèrent comme affaiblis !... Cela est à retenir comme un signe frappant de ce fait que l'Église n'a plus qu'une apparence d'action sur l'esprit de nos contemporains et que la séparation morale est bien faite entre elle et la société moderne.

Emile LAPORTE.

Saint-Sorlin, etc., bonnets ornés de galons d'or, dentelles datant de deux siècles, corsages couverts de broderies exécutées par les grand-mères des Savoyardes qui dansèrent ce soir-là.

Car la plupart de ces costumes sont très anciens. Pourtant ils sont portés à chaque fête régionale et gardent presque indéfiniment leur ancienne fraîcheur. Il est vrai que les montagnards ont des procédés tout spéciaux pour les conserver. Quand elles les quittent, elles les aspergent d'une fine pluie d'eau pure, elles les ploient, les placent sur une planche épaisse et placent sur la dite planche deux ou trois quartiers de roc.

Peut-être nos élégantes parisiennes voudront-elles adopter cette méthode pour conserver leurs robes de bal. M. Boreux leur céderait volontiers, pour remplacer les quartiers de roc, quelques-uns des pavés dont ses terrassiers font des barricades en travers de toutes les rues.

## Un centenaire américain

John Kipp, qui vient de mourir à l'hospice du comté de Warren, près d'Oxford (New-Jersey), était âgé de cent trois ans. Né à Peulliff (Log-Island) localité enclavée dans Brooklyn, à l'heure actuelle, M. Kipp partit de chez ses parents à l'âge de neuf ans. Il habita à Hackettstown pendant plus d'un demi-siècle.

Il y a trois ans, M. Kipp, alors centenaire, fut victime d'un accident de chute, et c'est depuis cet accident qu'il devint une charge publique et entra à l'hospice du comté de Warren.

Il était fier de proclamer que jamais pendant cent années d'existence, il ne cessa de fumer, de chiquer et boire sans se restreindre. Il abandonna cependant ces habitudes, qui lui paraissaient excellentes, après avoir doublé le cap de la centaine pour ne plus faire usage que du bonbon à la menthe.

Depuis son accident, le vieillard gardait le lit.

ne inexistante, et cela le posait. Il éblouissait à distance.

L'arrivée de l'aéroplane dans nos cieux n'a pas pris de court notre artiste psychologue. Il a fait enlever de son atelier les voitures qui lui avaient rapporté jusqu'à ces dernières années de gentils bénéfices. On les avait montées là-haut par pièces et morceaux ; on les redescendit de même, pour les remplacer par un biplan supercoquilleux.

Parmi les agrès s'assoit le client désireux de faire accroire à ses amis qu'il en fait, lui aussi, comme un simple Ladau, non pour de l'argent, mais pour son seul plaisir. Et sur le balcon du photographe actualiste le passant peut désormais lire cet avis tentateur :

On pose en aéroplane

## INFORMATIONS

Déclaration de M. Sarraut

Après la cérémonie d'inauguration de la statue d'Hoche à Quiberon, a eu lieu un banquet républicain, qui a donné à M. Sarraut l'occasion de préciser le programme politique du gouvernement.

Parlant de l'apaisement préconisé dans les derniers discours de M. Briand, président du conseil, M. Sarraut a dit :

« Il ne faut pas se leurrer : l'apaisement ne signifie pas désarmement. Il faut, en politique comme en matière militaire, tenir sa poudre sèche et son épée au four. Des conférences ont lieu pour la paix universelle, la France vote 900 millions pour son budget de guerre. Quand il songeait à l'union, c'était un beau rêve ; mais jamais M. Briand n'a voulu indiquer que cette union impliquerait l'abdication devant les adversaires de la République ; et si cette idée vous était venue, je pense que vous me feriez l'honneur de croire que je ne serais plus à cette place. »

« Avant le départ de la Chambre, M. Briand a indiqué comment il concevait la politique d'apaisement. Nous ne devons pas être dupes des partis déchus ; nous restons les énergiques défenseurs de la science contre le dogme, et de la liberté laïque. Nous entendons rester fidèles à nos principes républicains ; et je tiens à déclarer que nous voulons gouverner avec les partis de gauche ; et qu'après toutes les conquêtes réalisées pendant ces dernières années, ce n'est pas le moment d'abdiquer et de désarmer devant les partis de réaction. »

## La Conférence internationale contre le chômage

La séance de la Conférence internationale contre le chômage s'est ouverte mardi matin, à neuf heures et demie, sous la présidence de M. le docteur Freund (Allemagne), assisté de M. Cruppi, ancien ministre du commerce, et M. Max Lazard, secrétaire général de la Conférence.

Succédant à divers orateurs qui ont soutenu la nécessité d'établir les bureaux de placement sur la base de la collaboration des organisations patronales et ouvrières, M. Piquenart, de Paris, estime que trois points sont acquis par les délégués des pays intéressés :

- 1<sup>o</sup> Le bureau de placement doit être subventionné par l'Etat et par les municipalités ;
- 2<sup>o</sup> Les bureaux doivent être composés de délégués des patrons et des ouvriers ;
- 3<sup>o</sup> Être organisés d'une façon aussi pratique et simple que possible.

M. Villemin, président de la Fédération nationale des industries du bâtiment, voudrait voir réduire le placement à son strict minimum. Le placement et l'assurance ne sont pas des buts en eux-mêmes, mais des palliatifs. La plus urgente des réformes est celle de l'apprentissage, qui actuellement ne fournit plus suffisamment d'ouvriers spécialisés.

On entend encore quelques autres

orateurs, et la séance est renvoyée à l'après-midi.

Dans la séance de l'après-midi, on a continué à discuter sur le placement. Mr Kirck-Patrick, délégué de l'Australie du Sud, estime que les causes du chômage tiennent à la terre ; c'est pourquoi l'Australie du Sud a mis un impôt progressif sur la terre. Ce qu'il faut, c'est régulariser le travail.

M. Devine, professeur à New-York, fondé de grandes espérances sur les bureaux de placement international. M. Keufer dit que l'insuffisance de l'apprentissage, signalée par M. Villemin, n'est que secondaire ; le perfectionnement professionnel permettrait seulement à l'ouvrier d'être moins spécialisé. Il critique les bureaux mixtes, préconisés par la plupart des orateurs. Il constate en passant que les bureaux supprimés par la loi continuent en réalité à exister avec tous leurs abus, et que la législation ne peut rien sans l'opinion et les mœurs.

Pour M. Denis, de Bruxelles, l'unification des organismes de placement est désirable, et l'intervention de l'Etat est nécessaire.

M. Pinard, de Schaerboeck (Belgique), expose les raisons qui lui font avoir confiance dans le placement international.

Des télégrammes de sympathie ont été échangés entre la Conférence et M. Luzzati.

## Les cheminots de l'Est et la Grève générale

Le congrès du réseau de l'Est a eu lieu ce matin, à Paris, au Palais national. Une séance, dite secrète, a été consacrée à l'étude des moyens à employer pour obtenir un relèvement des salaires. Sur ce débat, un ordre du jour a été voté, disant notamment :

« Le congrès d'Epinal déclare qu'il y a lieu de distinguer deux catégories de revendications. La première est celle des revendications communes à tous les réseaux. La deuxième a trait aux revendications particulières à chaque réseau. »

Pour les revendications particulières, le congrès décide qu'une délégation se rendra auprès du directeur de la compagnie pour soumettre ces revendications et les faire aboutir. Si la délégation n'obtient pas satisfaction, le congrès donne pleins pouvoirs au comité de réseau pour faire triompher ces revendications par tous les moyens, y compris la grève générale du réseau.

Au cas où le Syndicat national ne pourrait pas déclarer la grève de tous les réseaux, le congrès donne mandat au comité du réseau de prendre toutes dispositions pour faire aboutir, même par la grève, sur le seul réseau de l'Est la revendication d'un relèvement général de tous les traitements, jusqu'au minimum de 5 francs par jour.

## L'âge de la première communion

L'abbé Garnier, de retour de Rome, communique à l'*Univers* une note relative aux indications qu'il a reçues du pape, touchant le décret sur l'âge de la première communion, avec mission « de les répéter, de les reproduire et de les communiquer. »

Le pape, dit-il, veut que la première communion se fasse à l'âge de discrétion. « Le plus communément, c'est à l'âge de sept ans qu'il se produit, mais parfois plus tôt et parfois plus tard : c'est le confesseur qui a qualité pour apprécier et déterminer ce point précis. »

En ce qui concerne les cérémonies dont la suppression semblait la conséquence du décret, voici les renseignements que l'abbé Garnier a reçus de Pie X :

La première communion, lorsqu'elle se fera à sept ans ou vers cet âge, peut garder un caractère privé, intime, et avoir lieu *privatim*. C'est l'enfant qui vient spontanément à la sainte table, avec la permission de son confesseur, ou bien qui y est amené

par ses parents ou par ceux qui les remplacent.

Mais l'acte solennel de la première communion pourra subsister comme par le passé, avec les mêmes cérémonies et d'autres encore, si l'on juge à propos d'en ajouter.

Celle-ci est l'objet d'un règlement de la part de l'autorité diocésaine et paroissiale, et nul enfant n'y sera admis, qu'après avoir satisfait aux prescriptions du règlement imposé. Un jour de fête il se produit une procession dans l'église, les jeunes filles vêtues de blanc sont admises à y prendre part et à y porter un cierge. Ceiles qui ne remplissent pas cette condition pourront rester dans l'église, mais ne seront pas admises à la procession parce qu'elles n'ont pas les conditions imposées par le règlement.

La note de l'abbé Garnier se termine par cette déclaration textuelle du pape :

Répétez bien que la première communion solennelle sera fixée par l'autorité diocésaine à l'âge qu'on jugera convenable : dix, douze, quinze ans, si l'on veut, mais les enfants pourront en leur particulier, *privatim*, remplir le précepte de la confession et de la communion à partir de l'âge où ils seront capables de le faire.

## Mort du P. Ollivier

Le père Ollivier, prédicateur célèbre à divers titres, est mort mardi à l'hôpital de Notre-Dame du perpétuel secours, à Levallois-Perret, où il était soigné.

Le père Ollivier était né à St-Malo, en 1835. D'abord vicaire dans cette ville, il entra dans l'Ordre des Dominicains en 1863.

Il s'adonna avec un grand succès à la prédication, soit à Paris où dès 1871, il fit des conférences de carême à Notre-Dame, soit en province. Il fut nommé prieur à Amiens, puis retourna à Paris et reçut le titre de prédicateur général de l'Ordre de Saint-Dominique.

En 1897, il succéda à M. d'Hulst, comme prédicateur du carême à Notre-Dame ; mais, à la suite des incidents que provoqua l'alloctation qu'il prononça, le 8 mai de la même année, à l'occasion des obsèques des victimes du Bazar de la Charité, l'archevêque de Paris lui retira la chaire de Notre-Dame.

## Espagne et Maroc

On mande de Melilla que, dimanche, un indigène en ayant tué un autre au souk de Kebbana, voisin du poste de la Restinga, la police indigène espagnole voulut arrêter le meurtrier, mais les Maures des Oulad-Seït et des Benni-Oukid, tirèrent sur la police, qui dut se retirer. Les troupes ont été concentrées à Selouan à la suite de cet incident. D'autre part, une colonne composée de huit compagnies, d'un escadron et d'une batterie d'artillerie est partie de Melilla et a campé à Yazanem, sur le territoire des Beni-Bougafar, où le général Larrea a réuni les caïds des tribus des Beni-Bougafar et des Benni-Sidel, pour trancher leurs dissensions. Il a imposé des amendes aux deux parties qui ont réitéré leur adhésion à l'Espagne.

## La récolte du blé en 1910

Notre confrère le *Bulletin des Halles* vient de publier les détails de son estimation de la récolte du blé en France en 1910.

Il évalue cette récolte à 89.803.200 hectolitres, pour une superficie ensemencée de 6.530.940 hectares, soit un rendement moyen à l'hectare de 13 hectol. 75, contre 19,12 en 1909 (chiffre officiel), et le poids total à 67.226.800 quintaux, soit un poids spécifique moyen de 74 kil. 97 à l'hectolitre, contre 77,87 l'an dernier d'après l'évaluation officielle.

Mais notre confrère fait remarquer que la plupart des blés cette année

## Les économies du Vatican

Au prochain Consistoire, en novembre, Pie X a décidé de promouvoir au cardinalat M. Bello, patriarche de Lisbonne, M. Amette archevêque de Paris, et deux ou trois archevêques italiens.

Mais, pour ménager les finances du saint-siège, qui, depuis quelques années sont, paraît-il, en déficit. Pie X a également résolu d'apporter d'importantes modifications dans la composition du Sacre-Colège et le cérémonial des Consistoires.

Bien que canoniquement fixé à 70, le nombre des cardinaux sera réduit, de fait, à 64. Les voyages si coûteux de la remise de la barette aux nouveaux cardinaux résidant à l'étranger seront supprimés, et le saint-père se contentera de leur envoyer une bulle de nomination.

De plus, au lieu d'élever à la pourpre des prélats de carrière, ce qui entraîne un traitement de 30.000 livres pour chaque cardinal habitant Rome, le pape a l'intention de prendre les nouveaux cardinaux italiens parmi les archevêques de la péninsule qui n'auront pas à recevoir d'autres émoluments, puisqu'ils ont déjà leur prébende épiscopale.

Il n'y a pas de petites économies.

## La richesse ne fait pas le bonheur

On annonce l'arrivée à Plymouth, de Master Winson Walsh Mac Lean, accompagné de ses gardes du corps particuliers, et suivi d'une nuée de détectives.

Ce personnage est âgé de dix mois et, si on ne consultait que son propre goût, sa nourrice suffirait à son bonheur.

Mais ce bébé est héritier d'une fortune de cinq millions. Il est, paraît-il, particulièrement menacé, ou du moins ses parents le croient menacé, par les affiliés de la « Bande noire », ils déploient un luxe de précautions extraordinaires pour le protéger contre un enlèvement possible.

Encore à l'âge le plus tendre, Master Winson a acquis une grande notoriété à New-York à la suite de ses promenades dans Bar-Harbour. Ces promenades se faisaient dans une lourde cage de fer qu'encadrait une véritable armée.

Et il s'agissait de sauvegarder la liberté de l'enfant.

## Reclame moderne

Aux débuts de l'automobile, un photographe du boulevard s'avisa de disposer dans son atelier tout ce qu'il fallait pour déguiser le client en chauffeur accompli.

C'était à l'époque où triomphait la voiture découverte, avec ses peaux de biques. Moyennant un petit supplément, le plus « fauché » des puritains se « faisait prendre », avec ou sans compagnie ou compagnon de route, dans une superbe vingt-quatre HP. Il envoyait à des amis lointains cette photographie, révélatrice d'une fortune

## Echos des fêtes de la Savoie

Le bal costumé de Chambéry restera le souvenir le plus brillant des fêtes qui viennent d'être données en Savoie.

On y vit rassemblés les plus riches et les plus pittoresques habillements féminins de la contrée : ceux des Tarnines, ceux des paysannes de Saint-Colomban, de la vallée des Arves, de

renferment une proportion exceptionnelle de grains étrangers et de grain maigre, et il évalue le déchet qui en résulte à 5% du nombre d'hectolitres récoltés. Il ne resterait donc que 85.313.040 hectolitres de blé bon pour la mouture, soit 63.959.185 quintaux. En ajoutant à ce chiffre celui des quantités reportées au 1<sup>er</sup> août dernier, soit 9 millions d'hectolitres ou 7 millions de quintaux, et celui des importations probables fournies par les excédents des récoltes algérienne et tunisienne, soit 1.500.000 hectolitres ou 1.170.000 quintaux, le total de nos ressources serait de 95.813.040 hectolitres ou 72.129.185 quintaux. Nos besoins (consommation proprement dite, besoins industriels et semenciers) étant évalués à 123 millions d'hectolitres ou 94.710.000 quintaux, le déficit serait de 27.886.960 hectolitres ou 22.580.815 quintaux, que par conséquent il faudrait importer.

Notre confrère évalue d'autre part nos autres récoltes de céréales ainsi qu'il suit : avoine, 93.630.000 hectolitres; orge, 13.725.000 hectolitres; seigle, 13.260.000 hectolitres; météil, 1.880.000 hectolitres.

#### La convention turco-roumaine

D'après des renseignements puisés des sources autorisées, la convention turco-roumaine complète la triple alliance. Le comte d'Arenthel en est le principal artisan. La Roumanie sort de pont entre la Turquie et la Triplice, à laquelle la Turquie ne pouvait adhérer directement sans que cela pût paraître comme la rupture de l'équilibre européen, comme un acte hostile à la triple entente, et peu agréable à l'opinion italienne.

La convention turco-roumaine résulte d'un arrangement personnel entre le roi Carol et l'empereur François-Joseph. C'est pourquoi Hakki-Pacha dut aller à Sulaia pour s'entendre avec le roi. L'Autriche avait l'intention de ne pas cacher cette convention à l'Italie; mais, lors de sa visite à Salzbourg, le marquis de San-Giuliano, ministre des affaires étrangères italien, a déclaré que l'opinion italienne entendait, lors du renouvellement de la Triplice, être encore moins liée qu'auparavant. On a été alors d'avis, à Vienne et à Berlin, qu'il n'était pas nécessaire de faire entrer le gouvernement italien dans ces négociations.

#### La Reine Mère

La « Correspondancia de Espana » publie une curieuse information au sujet d'une grande dame que, sous le veloppe sa personnalité, l'on n'a pas de peine à reconnaître.

La grande dame en question désirerait se faire construire un palais. La résidence du palais de l'Orient ne lui convient plus pour des motifs divers. Elle a donc cherché et trouvé des terrains à vendre et sur lesquels elle pourrait construire quelque grandiose édifice à sa convenance. Ces terrains sont situés à la « Cuesta de San Vicente », c'est-à-dire tout près du palais royal, dont les écuries se trouvent en face, de l'autre côté de la rue. Malheureusement les propriétaires de ces terrains, maladroitement pressentis au sujet du prix auquel ils consentiraient à les vendre, ont deviné que derrière l'acheteur qui se présentait à eux se dissimulait la personne de la reine mère. Il en résulte qu'ils ont d'inventables prétentions et se montrent très exigeants.

L'affaire aboutira-t-elle néanmoins? La « Correspondancia » croit savoir que la grande dame ayant résolu d'habiter là, elle y habitera.

Elle tire de cette information la conséquence que tous les bruits tendant à propager que la reine Marie-

Christine est décidée à quitter l'Espagne et à finir ses jours en Autriche sont dénués de fondement.

#### Le Convent Maçonnique

Le convent maçonnique du rite français s'est ouvert au Grand-Orient de France, rue Cadet. M. Debievre, professeur à la Faculté de médecine de Lille, a été élu président.

M. Marcel Sambat, député, a été désigné comme orateur du convent.

A l'ordre du jour figurent, notamment, une étude complète de la morale laïque et scientifique, puis une étude sur le syndicalisme dans ses raisons, son existence, son développement et ses effets politiques et sociaux.

Le convent a été saisi d'un vœu demandant qu'à l'avenir les pouvoirs publics n'accordent de concessions nouvelles — sous-sol et houille blanche — qu'à des sociétés ouvrières ayant pour but la coopération.

#### Petites Nouvelles

Un train conduisant quatre cents voyageurs a déraillé en gare de Senora-da-Hora, près de Porto. On signale cent blessés, dont plusieurs grièvement atteints.

Le Sénat argentin a voté une loi relative à la construction d'un nouveau chemin de fer transandin reliant le nord de l'Argentine avec le Chili.

Deux trains express sont entrés en collision à Rotterdam; sept personnes ont été tuées et douze grièvement blessées.

Les doubles emplacements des indigènes Kara-Miloud et Saïd-Ould Ben-Moussa, à eu lieu mardi matin à 5 h. 57, à Oran sans incident; tous deux étaient coupables de plusieurs assassinats.

Le gouvernement portugais a fait conduire à la frontière des moines espagnols qui étaient revenus au couvent d'Aldeia Ponte.

Un journal gouvernemental dit que les moines avaient enfoncé les portes du couvent pour s'y installer.

Le conseil des ministres espagnol a décidé de fixer au 6 octobre la réouverture du Parlement.

Le ministre de la guerre a prescrit d'urgence une enquête au sujet de l'affaire des viandes avariées, livrées aux troupes de la garnison de Toul et dont l'autorité militaire du 20<sup>e</sup> corps d'armée est saisie.

#### CHRONIQUE LOCALE

#### Nos chemins !

La session du Conseil Général aura peut-être eu un résultat, celui de réveiller de sa torpeur l'administration chargée de l'entretien des chemins du département du Lot.

Peut-être, l'année prochaine, les touristes nous diront-ils, comme ils le disaient il y a longtemps de cela, : « Les routes du département du Lot sont magnifiques. »

Peut-être ne diront-ils rien du tout parce que ce ne sera pas dans un an que les routes pourront être mises en bon état comme elles l'étaient jadis.

Mais il est certain que grâce au tourisme, nous verrons les pouvoirs publics surveiller un peu mieux l'entretien des routes et faire des observations à l'administration compétente quand le mauvais entretien des routes sera reconnu.

Certes, il y avait longtemps que cette situation était connue : on prévoyait il y a belle lurette, le jour où des crédits supplémentaires seraient demandés pour refaire des chemins qui n'étaient plus réparés.

« Ah ! si on pouvait tout dire », ne cessent de répéter bon nombre de ceux qui sont chargés du service vicinal, « on jetterait les hauts cris. »

Mais l'on ne dit rien, on laisse les choses en l'état et puis finalement, à la longue, les résultats apparaissent. Ils sont jolis.

On ne nous reprochera rien ici, nous l'espérons bien. Ce qui arrive aujourd'hui, grâce à des renseignements précis, nous l'avons dit, il y a quelques années. La collection du *Journal du Lot* en fait foi.

Mais non, tout marchait comme sur des roulettes : le service était organisé, assuré. On ne pouvait faire mieux.

Pago, poïsan. Le jour de l'échéance est arrivé, et ce n'est pas fini.

On dira que les automobiles sont la cause première du mauvais état de nos routes : elles démolissent tout sur leur passage. Les rechargements cylindriques ne « tiennent plus ».

Il est incontestable que le nombre des automobiles qui sillonnent notre département, a considérablement augmenté. Mais est-ce que l'entretien des routes a été assuré en proportion de l'augmentation du roulage ?

Que de questions seraient à poser; que d'enquêtes pourraient être faites sur les causes du mauvais état des routes du Lot !

Nous ne reviendrons pas sur celles qui eurent lieu, il y a quelques années, et dont nous donnâmes les résultats.

Il nous suffit que ce qui a été dit ici à cette époque, soit confirmé aujourd'hui par les plaintes des représentants autorisés des cantons.

Il nous suffit aussi qu'il y ait eu pour le contribuable qui ayant cru payer pour l'entretien de ses chemins, paiera davantage parce que ses chemins n'ont pas été entretenus.

Pago, poïsan. Et tu n'as rien à dire encore, car si tu parles, ce sera le même prix : et tu auras fait une dépense inutile de salive.

LOUIS BONNET.

#### Nos Compatriotes

Le journal *La Justice de Paix*, organe des juges de paix, de leurs suppléants, des officiers du ministère public, greffiers et audenciers de France, d'Algérie et des Colonies, vient de publier le compte rendu de l'Assemblée générale et du banquet de l'Union amicale des juges de paix.

Au cours de cette importante réunion, M. Wilfrid Bénéch, de Tour-de-Faure, juge de paix à Bais, a présenté un long et remarquable rapport sur le Recrutement et l'avancement des juges de paix.

Notre distingué compatriote a reçu de la part de ses collègues les plus chaleureuses félicitations.

#### Adduction d'eau

Par décision préfectorale, a été acceptée la soumission de M. Gaujac, entrepreneur, offrant d'exécuter les travaux supplémentaires pour l'alimentation en eau potable de la ville de Luzuch, aux conditions du projet approuvé le 24 juin 1910 et subventionné par le ministre de l'agriculture.

#### Réunion publique

Nous rappelons qu'une importante réunion publique des adhérents à la *Rampe des Mobiles*, aura lieu samedi prochain, 24 septembre, à 8 h. 1/2 du soir, à l'hôtel Calmels.

#### Arrivée de jeunes soldats

Le 7<sup>e</sup> d'infanterie recevra les 3, 4 et 5 octobre 232 jeunes soldats du service auxiliaire et du service armé de la subdivision de Brive, 101 de Bergerac, 80 de Cahors et 336 de Toulouse. Les

soutiens de famille arriveront le 5 et les bons absents seront appelés le 1<sup>er</sup>.

#### Lycée Gambetta

Le Proviseur du Lycée Gambetta a l'honneur d'informer les familles que la rentrée des pensionnaires aura lieu dimanche, 2 octobre, avant neuf heures du soir; les classes recommenceront le lundi 3 octobre à huit heures du matin, jour où rentreront les demi-pensionnaires, externes surveillés et externes simples.

#### Quatuor symphonique

Les Cadurciens qui ont apprécié, il y a quelques mois, le talent musical du quatuor symphonique Michel Navarra pendant les Concerts symphoniques du Café Tivoli, liront avec plaisir l'appréciation suivante du jury du concours musical de Gourdon sur ces excellents artistes :

Bonne exécution d'un quatuor de Beethoven demandant un style plus sévère et un peu plus de soins, mais qui, cependant, donne satisfaction au Jury, qui lui décerne un 1<sup>er</sup> prix, par 7 points.

#### Un congrès des anciens militaires gratifiés de réforme n° 1

Sous la présidence d'honneur de plusieurs sénateurs et députés, sous celle du Général Brugère, ancien président du Conseil supérieur de la guerre, et avec le concours de nombreuses hautes personnalités, aura lieu prochainement à Paris un grand congrès où, à côté de questions très essentielles, sera traitée la conversion des pensions en rentes et leur unification.

Les anciens militaires de terre ou de mer sont invités à écrire à M. Lemonnier, Président de la Fédération de l'Union fraternelle des anciens militaires gratifiés de réforme n° 1, Boulevard de Strasbourg 60, à Paris.

#### THÉÂTRE DE CAHORS

Les cadurciens qui ont assisté mardi à la représentation du *Barbier de Séville*, ont été enchantés de la belle soirée qui leur fut procurée.

Les excellents artistes qui composaient la troupe ont obtenu un vif succès; mais incontestablement c'est à M. Fournets, première basse, qu'est allée la faveur du public.

M. Fournets qui est en effet un chanteur de carrière et ancien directeur de l'Opéra de Madrid, qui a chanté et qui chante sur les premières scènes du monde, est doué d'une voix superbe qui provoque les enthousiastes bravos du public.

Plus récemment le public cadurcien de l'accueil chaleureux qui lui a été fait, nous croyons savoir que M. Fournets reviendra très prochainement dans notre ville où il donnera une ou deux représentations.

#### Musique du 7<sup>me</sup> de Ligne

PROGRAMME DU 22 SEPTEMBRE 1910

Semiramis (Overture)	Rossini
Lakmé (Grande Fantaisie)	Délibes
Danse Macabre (Piano Symphonique)	St-Saëns
Mascarade (Air de Ballet)	Lacôme
Les échos du Quercy	Kelsen

Allées Fénélon, de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4

#### AVIS

Des personnes malveillantes ou tout au moins intéressées ont cru devoir faire courir le bruit que M. Lasserre, négociant en vins à Cahors, avait eu sa maison fermée pour contrefaçon aux lois sur les vins.

Nous sommes heureux d'informer le public que cette nouvelle est absolument fautive et que la maison Lasserre qui a toujours joui de la plus grande considération mérite comme par le passé la confiance de sa nombreuse clientèle.

## NOS DÉPÊCHES

### Télégrammes reçus hier :

Paris, 21 Septembre 2 h. 1 s.

#### Aviation

L'aviateur Lorident venant de Mourmelon a atterri à 8 heures à Issy-les-Moulineaux.

#### Raid de sous-marin

Le sous-marin « Cugnot » effectuera prochainement un raid en surface de Lopallice à Brest et à Lapallice.

#### Censure en Russie

La police russe a interdit la vente de la « Gazette de Francfort » à cause d'un article sur le tsar.

### Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 22 septembre, 1 h. 48 s.

#### Commission du budget

La Commission du budget s'est réunie ce matin à la Chambre. Elle a examiné le budget de la marine. Elle continuera la discussion dans l'après-midi.

#### Aggression

La police de Saintes a arrêté deux repris de justice qui, avec deux autres complices, assaillirent la nuit dernière les fantassins Garcis, Dorel. Ils frappèrent Dorel de coups de couteau.

Transporté à l'hôpital, l'état de Dorel est désespéré.

#### AGENCE FOURNIER.

### Arrondissement de Cahors

#### Castelnau

Concert public. — Voici le programme du concert qui donnera dimanche notre société musicale, *l'Avenir de Castelnau* :

1. La Marseillaise; 2. Les Paysans (Saintis); 3. La Liberté éclairant le Monde (Gounod); 4. L'ombre du Drapeau (Paillard).

Le concert aura lieu sur le foirail, de cinq à six heures du soir.

#### Aldaz

Accident. — Lundi, vers neuf heures du soir, M. Bonheure, instituteur en vacances chez ses parents, donnait un coup de main pour la réception des sacs de farine servant au chargement d'un charroi de la boulangerie du Moulin, lorsque la corde de transmission de l'usine se rompit brusquement, laissant glisser un sac dans le porte-charge.

A ce moment, M. Bonheure n'eut pas le temps de se garer et le fardeau lui roula fortement sur la jambe qui fut assez gravement contusionnée.

M. Aillet, docteur à Luzuch, appelé en toute hâte, apporta ses soins au malade. Il constata une luxation au genou.

#### Duravel

Conseil municipal. — Le Conseil était convoqué en séance extraordinaire pour le dimanche 18 septembre. M. le maire présida. Dix conseillers sont présents. M. Cassaignes est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil s'occupe des questions à l'ordre du jour. Nettoyage des rues, des fontaines. Travaux de réparations à la mairie. Il vote les crédits nécessaires

pour payer les dépenses effectuées sur divers chemins ruraux. M. le maire est autorisé à revendre la paille ayant servi au couchage des troupes. (La mise à prix est fixée à 2 francs le quintal).

Le Conseil invite le maire à faire rigoureusement appliquer l'arrêté relatif à la propreté des rues et places. Il existe, en effet, dans certaines rues de véritables foyer d'infection.

M. le maire propose au Conseil de faire supporter par la Commune la totalité des frais nécessités par l'organisation de la fête locale alors que ces dépenses étaient précédemment faites à l'aide de souscriptions.

Une longue discussion s'engage à ce sujet et finalement la majorité décide de s'en tenir aux précédents. Il serait abusif de faire supporter les frais d'une fête à tous les contribuables alors que les bénéficiaires ne profitent qu'à une certaine catégorie de citoyens (débitants, négociants etc.) Avec du zèle et de la bonne volonté, avec l'appui du Conseil municipal la fête sera aussi belle que les années précédentes. Mais pour faire bien, il faut de l'entente et pas de parti-pris.

Les conseillers présents ouvrent immédiatement la souscription, leur exemple mérite d'être suivi.

#### St-Vincent-rive-d'Oit

Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal se sont réunis dimanche dernier, à deux heures du soir, sous la présidence de M. Pélissier, maire.

M. Bergougnie n'assistait pas à la séance.

Le conseil désigne MM. Cavainé et Lacoeste pour la révision de la liste électorale des juges du tribunal de commerce.

Pour parfaire un emprunt de 2.000 francs autorisé par décision préfectorale du 23 août dernier, le conseil vote une imposition de 1 centime 72. Cette somme est destinée à faire face aux réparations diverses entreprises dans les sections.

L'assemblée municipale accorde une augmentation mensuelle de 5 francs à la veuve Delcros (assistance aux vieillards). L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### St-Martin-Labouval

Concocation. — Le conseil municipal est convoqué pour dimanche prochain, 25 courant, à sept heures et demie du matin, en session extraordinaire.

Ordre du jour : Vente d'un terrain communal; affaires diverses.

### Arrondissement de Figeac

#### Cajarc

Obsèques de M. Bruel. — Louis Bruel n'est plus. La mort qui le guettait depuis plusieurs mois, l'a frappé brusquement, l'a foudroyé à Cahors, chez son fils qu'il adorait, loin de sa femme qu'il chérissait, loin de Cajarc où s'était déroulée, modeste et droite, son existence d'homme de bien.

Cajarc tout entier, grossi de tous les amis de la région — personnalités de tout ordre et humbles cultivateurs — Cajarc recueilli et en larmes attendait hier, à 3 heures, le train qui remorquait le funéraire convoi. Le cœur serré, les yeux moillés, dans le silence de cette atmosphère embrumée et lourde, nous entendions s'entrechoquer les sifflets stridents de la locomotive et les glas plaintifs des cloches d'à côté. Triste et douloureux retour au pays natal !

Le cortège se forme et se déroule aussitôt avec à sa tête la Société de Secours mutuels. Le char funéraire est un amoncellement de couronnes, de gerbes et de fleurs.

Gabriel Bruel conduit le deuil. Le commandant Brousse, beau-frère du défunt et M. Paul Duphénéaux, son ami si cher sont à ses côtés.

Derrière eux la phalange des neveux et parents, MM. Jean Valat, de Perp-

FEUILLETON DU Journal du Lot 139

## LES RÉPROUVÉS

PAR CH. BERNARD-DÉROGNE

LI

Notes prises dans le journal tenu par Clément Austin, pendant son voyage à Winchester

« Vous vous rappelez l'Oriental qui demandait toujours : Qui est-elle ? quand il entendait parler d'un combat ou d'un feu, ou d'un taureau furieux qu'on avait laissé s'échapper, ou de toute autre calamité de ce genre, parce que, au fond de ses aperçus, il y avait une femme au fond de toutes mauvaises choses qui arrivaient sur cette terre.

« Eh bien, monsieur, si ce potentat oriental avait vécu de nos jours et avait été élevé dans la carrière de la police, que Dieu me damne s'il aurait eu besoin de changer d'opinions.

« Ne soyez donc pas honteux de me faire le récit d'une histoire d'amour, monsieur. J'ai été amoureux moi-même autrefois, bien que j'ai l'air d'un vieux coq sec, et j'ai épousé la femme que

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.

j'ai jamais. C'était une petite paysanne, aussi fraîche et aussi innocente que les marguerites de l'enclos de son père, et jusqu'à ce soir elle ne sait pas encore ce qu'est réellement mon travail.

Elle croit que je suis quelque chose dans la Cité, cher petit cœur.

« Cette teinte de sentiment dans la conversation de Carter était tout à fait sans affectation et je me sentais de plus en plus enclin à me confier à lui après cette petite révélation sur sa vie domestique. Je lui racontai très brièvement l'histoire de ma connaissance avec Marguerite, ne lui donnant que les détails indispensables. Je lui racontai les différents efforts de la jeune fille pour voir Dunbar et la persistance du banquier à éviter sa présence. Je lui dis, enfin, notre voyage à Shorcliffe, et l'étrange conduite de Marguerite après son entrevue avec l'homme qu'elle avait si vivement désiré voir.

« Le récit de ceci, bien que je l'eusse fait rapidement, nous prit près d'une heure. Pendant tout ce temps, Carter était resté assis en face de moi, écoutant avidement, me regardant d'un oeil fixe et invariable, et doigtant quelque passage musical sur ses genoux, avec des mouvements prudents de ses gros doigts et de ses pouces. Mais je pus voir qu'il n'écoutait pas seulement, mais qu'il réfléchissait et raisonnait sur ce que je lui racontais. Quand j'eus fini

mon histoire, il demeura silencieux pendant quelques minutes; mais il me regardait encore avec le même regard implacable et inexorable, et tapait encore ses doigts sur ses genoux, aussi lentement et de propos délibéré que s'il avait composé une fugue d'après Mendelssohn.

« Et, avant l'époque de cette entrevue à Maudeley, Mlle Wilmot était frappée de l'idée que Dunbar était le meurtrier de son père ? dit-il à la fin.

« Très positivement.

« Et après cette entrevue, la jeune femme a changé subitement d'opinion et voulait, au contraire, que le banquier fut innocent ? demanda Carter.

« Oui, quand Marguerite revint de Maudeley, elle me fit part de sa conviction de l'innocence de Dunbar.

« Et elle refusa de remplir ses engagements avec vous ?

« Oui, monsieur.

Carter cessa de tambouriner des fugues sur ses genoux et commença à se gratter la tête, passant doucement sa main de côté et d'autre dans ses cheveux, et me regardant toujours. Je vis alors que ce regard inexorable n'était que l'expression fixe de la figure de Carter quand il réfléchissait profondément, et que la dureté de son regard avait très peu de relation avec l'objet qu'il fixait.

J'examinai son visage pendant qu'il réfléchissait, espérant voir quelque

éclair sùbit et mental illuminer son air stupide; mais je l'examinai vainement. Je vis qu'il se trouvait en défaut; je vis que la conduite de Marguerite Wilmot était tout aussi inexplicable pour lui qu'elle l'avait été pour moi.

« — M. Dunbar est un homme très riche, dit-il à la fin; et l'argent fait, généralement, beaucoup dans des cas pareils. Il y avait une célébrité politique, Sir Robert quelqu'un... mais pas Sir Robert Peel, qui disait : Tout homme a son prix. Maintenant pensez-vous qu'il soit possible que Mlle Wilmot se soit laissée corrompre pour garder le silence ? Puis-je penser qu'elle aurait accepté de l'argent de l'homme qu'elle soupçonnait être l'assassin de son père, de l'homme qu'elle savait avoir été l'ennemi de son père ?

« — Non, répondis-je résolument, je suis sûr qu'elle est incapable d'une telle bassesse. L'idée qu'elle a été achetée a jailli à mon esprit dans la première amertume de ma colère, mais, même alors, je la repoussais comme incroyable. A présent que je puis penser froidement à ce sujet, je sais qu'une pareille alternative est impossible. Si Marguerite a été influencée par Dunbar, c'est par la crainte seule qu'il aura agi. Dieu sait de quoi il aura menacé la malheureuse enfant ! L'homme qui a pu attirer son vieux domestique dans un bois solitaire et l'y assassiner... l'homme qui jamais

(A suivre).

gnan, Charles Bruel, de Souillac, Joseph Bramel, banquier à Cahors, Lacaze, avocat à Cahors, Duffour, notaire à Marcihac, etc., etc.

M. le docteur Darquier, maire de Cahors, M. le docteur Larnaudie, conseiller général, M. Gazeau, maire de Cahors, M. Bor, ancien maire, tous les fonctionnaires du canton viennent ensuite avec la foule de tous ceux qui depuis 50 ans avaient connu et aimé le regretté défunt.

Au cimetière, M. Lompuech, Juge de paix, s'est fait l'interprète de cette nombreuse assistance ; il a adressé des adieux émus et touchants à celui qui, retiré des luttes politiques comme un vrai sage, avait conservé ses fonctions modestes de suppléant du Juge de paix. Sa profonde honnêteté, son intelligence et son expérience avaient fait de M. Louis Bruel un arbitre des difficultés de tout ordre. Il était pour tous le conseiller bienveillant, autorisé et aimé.

Et lorsque, tristement, on voyait s'écouler la foule qui se pressait à ces obsèques, on avait le sentiment que, sans distinction de parti ni d'opinion, Cahors pleurait un de ses enfants, des plus chers parmi les meilleurs.

A sa veuve éplorée, à notre ami Gabriel Bruel nous renouvelons l'expression de nos condoléances respectueuses et bien vives.

### Figearc

**Cours secondaires de jeunes filles.** — La rentrée des classes pour l'année scolaire 1910-1911 reste fixée au dimanche 2 octobre pour les internes et au lendemain lundi, à huit heures du matin, pour les externes.

Voici l'appréciation du jury du concours musical de Gourdon sur notre excellente fanfare :

Troisième division, première section *L'Union Fraternelle de Figearc.* — 35 exécutants : directeur, M. Dubernard.

**Lecture à vue.** — Bonne lecture, 1er prix, par 8 points.

**Exécution.** — Chœur imposé : « Le Rocher Noir (Rénier-Dahon). » Exécution dure et trop violemment rythmée d'un chœur qui, nous devons le reconnaître, prête peu aux nuances et à l'expressivité. Néanmoins, cette société, qui a fait une très bonne lecture, mérite d'être encouragée et le jury lui décerne un 1er prix, par 7 points.

**Par amour.** — Mercredi matin, quai des Tours, un incident d'une certaine gravité s'est produit entre le nommé J. D... raccommodeur de parapluies et sa maîtresse.

Celle-ci avait quitté son amant depuis quelques jours pour vivre avec un Don Juan du quartier.

... l'ayant rencontrée, a sauté au cou de la belle pour l'embrasser et l'engager à reprendre la vie commune. Mal lui en a pris, car elle s'est armée de gros cailloux qu'elle a lancés à la tête de son amoureux désespéré.

Il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour mettre fin à cette lutte homérique.

**Orage.** — La température s'est relevée dans nos parages et a déterminé un violent orage qui a éclaté, mardi soir, dans la direction de Bagnac.

### Loubressac

**Incendie.** — Dimanche soir, vers neuf heures, un incendie d'une grande violence s'est déclaré à une grange remplie de paille, appartenant à M. Eugène Laborie, et contiguë à la mairie et à deux autres granges également remplies de fourrage.

Le feu a pu être rapidement circonscrit, grâce à l'activité de la population et à la proximité de deux grands réservoirs d'eau du château de M. Lavedan. A signaler le dévouement de M. Henri Béconne, charpentier. Tout se borne à des dégâts matériels, couverts par une assurance.

### St-Céré

**Les Fêtes.** — Les Fêtes des 17, 18 et 19, dont nous avions ici-même publié le programme attrayant, se sont déroulées dans le plus grand éclat, favorisées par un temps choisi.

Le Comité qui s'était chargé de l'organisation avait bien conçu le thème de ces réjouissances locales et si quelques détails ont échappé nous nous hâtons de dire que cela n'est dû ni à la négligence, ni à la mauvaise volonté des membres du Comité auxquels nous offrons nos plus sincères félicitations et tous nos remerciements.

La Place de la République était encombrée d'attractions variées. Le dimanche la foule était vraiment immense et les amateurs de belles toilettes comme aussi les gourmets de lignes sculpturales purent satisfaire leur sentiment esthétique et leur curiosité. La « Philharmonie » d'Aurillac se montra excellente, « La Cantalienne » fut en très bonne forme. Nous aurions voulu que le nombreux public qui assistait à ses exercices montrât par des applaudissements nourris son plaisir et sa joie de recevoir de bons voisins. On ne sait pas applaudir vraiment chez nous. Ce détail a sa valeur, car les étrangers ne peuvent nous connaître et nous apprécier que par nos manifestations extérieures. Il serait bon que nous sachions témoigner nos

sentiments d'hospitalité d'une manière tangible. « La Cantalienne » a eu un geste délicat et spontané que nous devons tous relever à son honneur. Elle était allée déposer une magnifique gerbe de fleurs sur la statue du maréchal Canrobert. Les tambours et les clairons sonnèrent aux champs le drapeau s'inclina. Il y eut un moment solennel où nous aurions voulu trouver un écho de notre patriotisme se répercuter parmi les curieux très compacts cependant. L'illumination du soir fut réussie. Le bal de la Halle fut plein d'entrain. Malheureusement le service d'ordre était un peu relâché. Les danseurs furent souvent gênés par des groupes, qui ne dansaient pas et qui restaient malgré cela au bon milieu sans doute pour s'accorder les douceurs des bousculades ! Autre détail. Et puis le lundi pourquoi n'avoir pas continué le bal de la Halle qui était pourtant très animé ? Nous savons qu'il est très difficile de contenter tout le monde... et son père, il n'en est pas moins vrai qu'une place vaste, abritée et cimentée vaut beaucoup plus qu'une route pierreuse et poussiéreuse. On a en probabilité voulu aux bottines de nos danseuses et à nos estomacs que la poussière pousse à la soif ! C'était bien imaginé ! ...

Malgré nos légères critiques nous reconnaissons volontiers que tout se passa bien. Pas d'accidents à signaler. Nos dévoués gendarmes furent tranquilles, et purent s'amuser comme nous. Ce fut charmant et si notre commerce local est content en dépit de l'état de nos campagnes qui s'il s'annonçait plus brillant aurait certainement donné plus d'importance à nos fêtes, nous ne voyons pas pourquoi nous ne serions pas satisfaits en souhaitant que l'an prochain nos fêtes soient ainsi ballées.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

**L'emprunt** — Le traité relatif à l'emprunt de 44.438 fr. 30 contracté au Crédit Foncier de France pour l'exécution des travaux du tour de ville, des lavoirs et du foirail, a été approuvé le 17 septembre par M. le préfet du Lot.

Cet emprunt est amortissable en 30 ans, au moyen d'une annuité de 2.510 fr. 58.

**Foire du 19 septembre.** — Contrariée par la pluie, notre foire n'a pas eu son importance habituelle. Voici les principaux cours pratiqués :

Halle aux grains. — Blé, de 22 à 23 fr. 50 ; seigle, de 17 fr. 50 à 18 fr. ; maïs, de 17 à 17 fr. 50 ; avoine de 11 à 11 fr. 50 ; pommes de terre, de 4 fr. 50 à 5 fr. 50, le tout l'hectolitre.

Place du Marché. — Poules, de 85 à 90 cent., le demi kilo ; poulets, de 0 fr. 95 à 1 fr. le demi kilo ; canards communs, de 4 fr. 50 à 5 fr. 50 la paire ; dindes, de 4 à 5 fr. la pièce ; pigeon-neux de 1 fr. 25 à 1 fr. 40 la paire ; gros pigeons, de 2 à 2 fr. 25 la paire ; lapins domestiques, de 1 fr. 50 à 2 fr. la pièce ; œufs de 0 fr. 95 à 1 fr. la douzaine.

Gibier. — Lièvres, de 1 à 1 fr. 10 le demi kilo ; lapins de garenne, de 1,75 à 2 fr. 50 la pièce ; perdreaux gris, de 2,20 à 2 fr. 50 ; perdreaux rouges, de 2,25 à 2 fr. 50 ; cailles, de 50 à 60 centimes, le tout la pièce.

Foirail aux bœufs. — Gros bœufs d'attelage de 1.000 à 1.100 francs ; bœufs moyens, de 850 à 950 francs ; bouvillons, de 550 à 650 francs ; veaux, de 350 à 450 francs, le tout la paire.

Pour la boucherie. — Bœufs gras, de 42 à 44 francs ; veaux de lait, de 47 à 49 francs, le tout les 50 kilos.

Foirail aux moutons. — Moutons, 1re qualité, de 32 à 40 francs ; moutons communs, de 20 à 24 francs ; brebis d'élevage, de 21 à 25 francs ; agneaux, de 10 à 15 francs, le tout la pièce.

Pour la boucherie. — Moutons gras, de 40 à 42 francs les 50 kilos.

Foirail aux porcs. — Porcs gras, de 52 à 56 francs les 50 kilos ; porcelets, de 15 à 18 francs ; nourains, de 22 à 30 francs ; gros porcs de venue, de 65 à 75 francs le tout la pièce, selon grosseur.

#### Labastide-Murat

**Marché du 10 septembre.** — Voici les cours pratiqués :

Blé, de 17 fr. 50 à 18 fr. ; avoine, de 6 fr. 50 à 7 fr. 25 ; genièvre (graines), de 7 fr. , à 7 fr. 50, le tout les 80 litres.

Poulets, 75 c. lièvres, de 90c. à 1 fr., le tout le demi-kilo.

Perdreaux, de 1 fr. 90 à 2 fr. la pièce. Œufs, 80 c. la douzaine.

**Une vache dans un réservoir.** — Dimanche dernier le bouvier de M. L... conduisait les vaches aux pacages. Pendant qu'il vaquait à d'autres occupations, l'une d'elles broulait l'herbe du voisin. Le domestique voulant la chasser, celle-ci s'engagea précipitamment sur un réservoir recouvert de fagots et de planches vermoulues qui craquèrent sous le poids de l'animal. La vache tomba au fond du réservoir.

Des témoins de l'accident parvinrent, après des efforts inouïs, à hisser au dehors la vache, qui n'avait reçu que quelques contusions légères.

**Vieille affaire.** — Sur des propos tenus dans un débit, la gendarmerie de Labastide-Murat a repris son enquête au sujet du crime commis il y a quelque temps sur la personne de Pradié, cultivateur à Vaillac. On se rappelle que la

victime, se rendant à Labastide pour prendre la voiture de Cahors, fut assassinée sur la route séparant ces deux localités et que son corps fut transporté à un kilomètre de l'endroit du crime afin, sans doute, de dérouter la police.

### Gazillac

**Champ de foire** — M. le préfet du Lot vient d'approuver la délibération du conseil municipal votant les ressources nécessaires à l'acquisition des terrains pour la construction du champ de foire.

### Thédirac

**Ecoles des garçons.** — La délibération prise le 14 août dernier par le conseil municipal de Thédirac en vue de l'affectation provisoire de la maison Séguy en école de garçons a été approuvée par M. le préfet du Lot, sous réserve que les réparations indispensables seront effectuées.

### Souillac

**Réseau téléphonique Souillac, Gourdon, Cahors.** — Nous sommes heureux d'apprendre que, toutes difficultés administratives aplanies, la ville de Cahors a pu verser entre les mains de l'administration des postes la part qui lui incombait pour la construction du réseau téléphonique Souillac, Gourdon, Cahors.

Ce n'est pas qu'une question de semaines, car nous voulons espérer qu'après une attente aussi longue qu'injustifiée, l'administration aura à cœur de réparer le temps perdu en pressant les travaux.

**Fêtes des 24, 25 et 26 septembre.** — Voici le programme des fêtes avec le concours de l'Harmonie Sainte-Cécile, de Cahors, et de la Société de gymnastique la Gaillarde :

Samedi 24. — Salves d'artillerie ; retraite aux flambeaux.

Dimanche 25. — A sept heures du matin, salves d'artillerie ; à neuf heures, place de Laborie, mat de cocagne ; à dix heures, place de la Halle, pêche à la ligne ; à dix heures et demie, avenue Gambetta, jeu du baquet ; à onze heures, place de la Minoterie, jeu du farinier ; à midi, salves d'artillerie.

A deux heures, réception des Sociétés ; défilé en ville ; à trois heures, exercices de gymnastique ; mouvements d'ensemble par la Gaillarde ; à quatre heures et demie, place de l'Hôtel de Ville, grand concert par la Sainte-Cécile ; à cinq heures et demie, place de Juillet, ouverture du bal ; à huit heures, illuminations des boulevards, places et squares ; à huit heures et demie, concert par la Sainte-Cécile ; à neuf heures et demie, place de Laborie, brillant feu d'artifice ; bal champêtre toute la nuit.

Lundi 26. — A huit heures du matin, salves d'artillerie ; à neuf heures, avenue de Sarlat, courses aux ânes ; à neuf heures et demie, avenue du Port, jeu de la cruche ; à dix heures, avenue de Blazy, courses en sacs ; à onze heures, place Saint-Martin, jeux de la poêle ; à deux heures, courses pédestres (nombréux prix) ; à trois heures, courses régionales de vélocipèdes : 1er prix, 15 francs ; 2e prix, 20 francs ; 3e prix, 15 francs. Droit d'inscription, 1 franc, obligatoire pour tous les coureurs. Bal champêtre, place de Juillet.

La Commission ne répond pas des accidents.

### Chez nos voisins

#### Lot-et-Garonne

#### FUMEL

##### En billet de logement

Le récent passage du 9me de ligne en manoeuvres, ne rappelle un souvenir qui nous ramènera vingt ans en arrière si vous consentez à suivre mon récit.

En supprimant ces vingt ans, je me retrouve dans l'armée active, sac au dos, sur la route de Valence au camp de Chambarand. Après une matinée longue de kilomètres, le brigadier Mallot et moi nous frappions, notre billet de logement en main, à la porte d'une maison située à l'extrémité d'un petit chef-lieu de canton, enclavé au milieu de fertiles vallons dauphinois.

D'aspect agréable, cette maisonnette indiquait l'habitation d'un ménage d'ouvriers ordonnés, ou bien la petite demeure aisée d'un paisible rentier qui veut terminer, sinon dans la solitude, du moins dans la paix, une vie bien guidée.

Nous fûmes reçus d'une façon cordiale par le propriétaire. Il nous pria d'entrer, nous fit déposer nos sacs et nous offrit un bon verre de clair pétillant, avant de nous indiquer la chambre qui nous était réservée. — Je vous laisse, nous dit-il, reposez-vous, je vais à mon travail ; mais je vous recommande pour ce soir d'abandonner au gouvernement le fristi qui vous est réservé. Je vous invite à dîner avec moi, pour que nous puissions trinquer ensemble à la santé de tous les braves petits soldats de France.

Le soir venu, une ménagère habile que nous n'avions pas encore aperçue, avait dressé le couvert. La modeste mais confortable salle à manger reluisait de toute la franchise que l'on mettait en nous accueillant. Le geste sans façon de notre hôte ayant supprimé tout protocole et toute étiquette, nous nous trouvâmes

assis en même temps qu'une grande et belle personne de vingt-huit à trente ans, déposait sur la table la soupière fumante.

Ce ne fut qu'une éclaircie, la femme disparut pour ne revenir qu'à intervalles assurés le service.

En roulant la conversation sur les joies et les tracasseries de la vie militaire, nous terminâmes le repas. Pour faire comme nous, notre amphitryon bourra une pipe de gros. J'aimais les soldats, dit-il, pour la bonne raison que je dois mon bonheur à la chance de l'avoir été.

Il y a sept ans, comme vous aujourd'hui je faisais les grandes manoeuvres, j'avais un billet de logement pour le même toit qui nous abrite ; mais au lieu du bonheur et de la tranquillité de ce jour, le malheur et la désolation régnaient dans cette maison.

Une jeune veuve y vivait seule avec son père infirme et un petit enfant de trois ans.

Cet enfant, en voulant voir passer les soldats, avait glissé et roulé sous une prolonge. Une roue de la lourde voiture lui avait fracturé et maché une jambe. Le médecin local appelé en toute hâte, après vérification de la fracture avait jugé l'amputation nécessaire et remis l'opération au lendemain. Le grand-père pleurait dans son fauteuil d'infirme, la jeune femme était en proie à tous les tourments qui peuvent assaillir le cœur d'une jeune mère. Pour moi qui, à l'atelier, avais vu beaucoup d'accidents, je trouvais bien précipitées la décision du docteur de l'endroit ; aussi je me hasardais à dire à la jeune mère éplorée, si elle consentait à recevoir un docteur que je lui amenais, avec la ferme conviction que la jambe du pauvre petit serait respectée.

En deux temps je fus chez le major de mon régiment, qui me reçut d'un ton bourru, prêt à me flanquer dedans. Il me laissa néanmoins exposer ma requête et apprenant que c'était une voiture militaire qui avait fait le mal : « Je te suis, fourrier de mes frères, dit-il, où habite-t-il ce mioche qui s'amuse à caler les roues de nos voitures ? » Je le conduisis auprès du jeune blessé, il se pencha sur lui, examina en tous sens la petite jambe brisée, puis se redressant, il dit : « en voilà un qui sera guéri avant d'être marié. » Il fit une ordonnance, envoya prendre chez le pharmacien les pansements nécessaires, il se mit à l'œuvre, une heure après l'enfant reposait sa petite jambe dans un appareil. Il inscrivit quelques notes qu'il laissa à la jeune femme, puis saluant il sortit en me regardant de travers.

Au bout de deux mois le petit recommandait à marcher, au bout de six, il gambadait comme ses camarades.

Sa jeune mère m'avait tenu au courant.

J'avais terminé mon service militaire quand elle m'écrivit un jour, pour m'annoncer la mort de son père.

Elle était seule, j'étais libre, nous unimes nos deux existences.

Je n'ai pas pu vous montrer ma femme, elle ne vit pas quand son enfant est éloigné d'elle ; c'est pour cela qu'elle n'a fait qu'apparaître ; mais le petit est rentré, je vais vous les présenter tous les deux.

— Marthe, sers-nous le café, tu seras bien aimable ?

La porte s'ouvrit à nouveau, et livra passage à une jeune femme souriante, qui tenait par la main un gamin d'une dizaine d'années, aussi beau que sa mère était belle. En nous présentant la mère et les fils :

« Voilà tout mon bonheur », dit notre hôte, sans le métier de soldat il ne m'aurait pas été donné de le connaître, encore moins d'y goûter ! ...

Henry VII RAC.

#### DIABÉTIQUES

Assurez l'assimilation parfaite en prenant tous les deux ou trois jours un **GRAIN DE VALS** avant le repas du soir.

#### MARCHÉS AUX PRUNES

##### Miramont, 20 septembre.

Cours pratiqués au marché d'hier :

50/4 129 à 140 fr. ; 60/4, 90 à 100 fr. ; 70/4, 70 à 80 fr. ; 80/4, 55 à 60 fr. ; 90/4, 40 à 44 fr. ; 100/4, 30 à 34 fr. ; 110/4, 23 à 26 fr. ; fretin, 14 à 16 fr. le tout les 50 kilos.

Apport, 1.000 quintaux. Baisse sur les petits fruits. Vante très lente.

Duras, 20 septembre.

Notre marché aux prunes de lundi dernier 19 courant a été très animé.

La vente a été un peu plus vive qu'au marché précédent. Un apport de 1.300 à 1.500 quintaux environ a été relevé.

Les cours suivants ont été pratiqués :

Les 45 à 50 fruits au demi-kilo, 120 à 130 fr. ; 55/60 fruits, 105 à 115 fr. ; 65/70 fruits, 78 à 80 fr. ; 70/75 fruits, 68 à 70 fr. ; 80/80 fruits, 50 à 60 fr. ; 95/100 fruits, 30 à 38 fr. ; 105/110 fruits, 25 à 28 fr. ; 115/125 fruits, 18 à 20 fr. Fretin, 10 à 15 fr., le tout les 50 kilos.

Quelques rares quintaux de prunes premier choix, faisant de 40 à 45 fruits au demi-kilo, vendus 150 à 160 fr. le quintal.

### Monsieur RIGAUDIE

Propriétaire du Buffet de la Gare de Cahors, a l'honneur d'informer le public que

### L'OUVERTURE DU

**TERMINUS-HOTEL**

#### SIS AVENUE DU NORD

aura lieu prochainement.

### Bibliographie

#### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 24 septembre

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen, et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

#### PARTIE LITTÉRAIRE

Paul Leroy-Beaulieu de l'Académie des Sciences morales et politiques, *Le Côté de la vie.* — Albert Lefontaine, *Un Agent de Colbert.* — Pierre Hepp, *Les Tapisseries de Mignard et de Coyzel au musée de Versailles.* — René La Brnyère, *Contrôleur de la marine, A la Recherche des Négriers.* — L'Agonie de la Puissance arabe sur la côte occidentale d'Afrique. — Marc Villers, *Mon Ami Bras (II) (fin).* — André Chaumex, *Le Mouvement des idées : M. Wels et le Progrès.*

Les Miettes de la vie. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revues étrangères. — La Vie mondaine. — La Vie médicale et pratique. — La Vie musicale. — Chroniques agricole, sportive et financière.

#### PARTIE ILLUSTRÉE

##### Colbert, gravure de Nanteuil (1660).

Les Tapisseries de Mignard, à Versailles. Buste de Mignard, par Martin Desjardins. — Les Fêtes de Cérés, tapisserie d'après Mignard, musée de Versailles. Les Tapisseries de Coyzel, à Versailles. Buste d'Antoine Coyzel, par Coysevox. — « Esther », tapisserie d'après Coyzel, musée de Versailles.

Les fêtes du millénaire de l'abbaye de Cluny : Cortège historique des fêtes de Cluny ; Cortège historique des fêtes de Cluny ; la reine Blanche de Castille et la princesse Isabelle, sœur du roi saint Louis. — Le pape Innocent IV béni saint-Louis.

Les grandes manoeuvres de Picardie : Arrivée du Président de la République et de M. Briand à Briot-Aviation. — Le lieutenant Belanger, en reconnaissance sur son monoplane Biérot, est attaqué par un mitrailleur d'infanterie. — L'auto-canon, à la poursuite d'un monoplane, tente une attaque. — Le nouveau canon automobile destiné à combattre les aéroplanes et les dirigeables. — Le Clément-Bayard revenant à son point d'attache après une reconnaissance. — Le sous lieutenant Paulhan attendant les ordres du lieutenant Estienne. — Le sapeur Latham effectuant une reconnaissance sur son monoplane Antoinette. — Un poste de téléphone portatif.

Aviation : L'enseignement de vaisseau Lafont sur son biplan Voisin.

L'Instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

#### JOURNAL DE LA JEUNESSE

##### Sommaire de la 1972e livraison (17 septembre 1910)

Pamphlétaires et gazettes, par G. Girard. — Le voltigeur hollandais, par Georges G. Toudouze. — Lance et Queue, par Pierre Maël. — Les secrets de la Prestidigitation. L'insensibilité du prestidigitateur, par Saint-Jean de l'Escap. — Les chemins de fer à seul rail, par Daniel Bollet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

« Années d'aventures », par Alfred Capus, c'est l'odyssée touchante d'un jeune ménage parisien qui se débat avec insouciance et gaieté dans la médiocrité des situations inférieures. On retrouve dans ce joli roman toutes les exquisités de l'auteur de « La Veine ». Les tableaux ne sont jamais poussés au noir, les hommes ne sont pas méchants, on y rencontre de vrais amis, en un mot « tout s'arrange » suivant la formule célèbre de l'auteur.

Cette œuvre gracieuse continue brillamment la série des ouvrages publiés par l'Idéal-Bibliothèque (Collection illustrée Pierre Lafitte et Cie, à 0 fr. 95). De spirituelles illustrations de Léonce Burret, commentent agréablement les épisodes les plus marquants de ce charmant ouvrage qui peut être lu par tout le monde, ainsi d'ailleurs, que les autres volumes de la même collection.

#### PARMENTIER

PARIS, 37, Rue des Mathurins  
ianos, Lutherie, Partitions et  
"TOUT ce qui concerne la MUSIQUE"  
CATALOGUE FRANCO CONTRE O.F.R. 10 CENTIMES

# LA PHOSPHODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

## Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

### MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9e édition, considérablement augmentée  
MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX  
DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapiserie. — Trioot. — Crochet. — Fillet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toiles gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martla, l'Enluminure, la Photominiature, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES  
Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.  
Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

### FORCEVIRILE

retrouvés à tout âge par méthode scientifique et incroffable du Dr ORHINY, 20, rue Richer, Paris. Efficacité garantie. Jamais d'insuccès. Notice explicative gratuite et franco sur demande.

### BULLETIN FINANCIER

#### Paris le 21 septembre 1910.

Le marché a été ferme sur les fonds russes, demandés sur le bruit d'une prochaine opération financière. Par contre, le Rio et le groupe ottoman ont été lourds.

La Rente française est soutenue à 97,27. Le russe 3 0/0 1891 s'avance à 80,45, le 1896 à 78,45, le 5 0/0 1906 à 106,45 et le consolidé à 96,15.

L'extérieure espagnole progresse à 95,80, le Turc fléchit à 92,85.

Nos sociétés de crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1840, le Comptoir d'Escompte à 842 et le Crédit Lyonnais à 1477.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon à 1287 est seul coté à terme. Les obligations 6 0/0 de la Mexican Union Railway se tiennent à 460.

**Conseil du Docteur**  
Après chaque Repas prenez une

## FRANCISCAINE

**Juane au Verte**  
Seuls Concessionnaires : R. HUIE & Co - Cahors (Lot).

### Horlogerie de précision - Bijouterie

#### Magasin de confiance

## P. VERDIER

Ancien Elève de l'Ecole Nationale d'Horlogerie  
67, BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS

Corbelles de mariages, Orfèvrerie Christofle  
**Chronomètres VERDIER**  
SEUL DÉPOSITAIRE DE LA MONTRE *Just*  
justement réputée pour sa précision  
et son bon marché (Marque française)  
Bronzes d'art, terres cuites, Sèvres fantaisie, Diamants,  
Pierres fines, Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis  
**Articles de grand luxe pour fumeur**  
Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux  
**A Cahors, Boulevard Gambetta**  
en face l'Hotel des Ambassadeurs

### Garage Moderne

Réparation et transformation d'automobiles  
et Cycles de toutes marques

Vente, Location, Achat, Echange  
Application Industrielle et Agricole  
de tous genres de moteurs

Exclusivité de la marque **TERROT**  
de la **MOTOSACOCHE** (etc.)  
**STOCK PNEUS Gaulois et Electric**

### INSTALLATION de MOTEURS et LUMIERE ELECTRIQUE

## FAUGE

#### Mécanicien

49, Boulevard Gambetta, 49, Cahors  
En face le Tribunal

## A VENDRE

**POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE**  
**un COUPÉ**  
Très léger, en excellent état  
S'adresser au bureau du Journal

**Chemin de fer d'Orléans**

**NOUVEAU SERVICE D'AUTOMOBILES à la Gare de Paris-Quai d'Orsay**

La Compagnie d'Orléans rappelle qu'elle vient d'établir un nouveau service de voitures automobiles pour le transport rapide des voyageurs et de leurs bagages de la gare Paris-Quai d'Orsay à domicile et vice-versa.

Ces voitures, omnibus à 6 places et coupés trois quarts à 4 places, sont spacieuses et confortables. Elles seront particulièrement appréciées des voyageurs pendant la période actuelle des départs en villégiature. Les demandes sont reçues dans toutes les gares du réseau qui fournissent tous renseignements utiles.

**EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN**

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, ou Capdenac, Rodez (1), Mendé ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse. 1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Contrats, ou Bérigoux, Brive, Saint-Denis-près-Martel, gerac, Le Buisson, Rocamadour, Laval-de-Cère, Vie-sur-Cère, Neussargues, Garabit, Mendé ou Banassac-naç, Rodez (1), ou Capdenac, Rodez (2).

1<sup>re</sup> classe : 90 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ ; faculté de prolongation moyennant supplément.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

(1) En vue d'une excursion au Viaduc du Viar, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi-Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Viar, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1<sup>re</sup> classe et de 5 francs en 2<sup>e</sup> classe.

Les billets de ce parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez, au moment du passage dans cette gare. Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

**Billets d'excursions**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours, sans faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année.

**Cartes d'excursions en Touraine**

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zone formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Bouzais, de Tours à Givraux, de Bouzais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zone définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

**Billets d'Aller et Retour individuels et de famille pour les stations thermales et estivales des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon.**

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Cambou, Salies-de-Béarn, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux Chaudes), Lourdes, Pierrefitte-Nestales, (Cauterets, Luz-St-Sauveur), Bagnères-de-Bigorre, Luchon, Ax-les-Thermes, Axat (Aude), Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, etc...

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année à toutes les gares de son réseau, pour les stations thermales et estivales du Midi :

1<sup>er</sup> Des Billets d'aller et retour individuels avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sur les prix calculés au tarif général

d'après l'itinéraire effectivement suivi ;  
2<sup>e</sup> Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

**Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs en 1910**

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3<sup>e</sup> classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements :

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour) ou payer pour cette distance.

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront, place arrêt à l'aller ; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 15 septembre au 30 octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé du 25 août au 15 novembre inclus, pour l'aller aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agon, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du cisailage et de la cueillette desdits raisins ; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

**UN NOUVEAU DOCUMENT DE PUBLICITE de la Compagnie d'Orléans**

La Compagnie d'Orléans vient d'éditionner, sous forme de dépliant, une carte touristique concernant l'Auvergne, le Limousin, le Quercy, le Rouergue, l'Albigeois et les Gorges du Tarn. Ce document, établi de façon très artistique, donne, avec la plus grande précision, le relief du sol, les moyens de communication et les localités ou sites les plus intéressants à visiter dans les régions sus visées.

Au verso de la carte, un texte de renseignements accompagné d'illustrations, fournit les indications les plus essentielles sur les itinéraires et les combinaisons de billets à utiliser.

Le dépliant dont il s'agit est mis en vente dans les principales gares de la Compagnie d'Orléans au prix de

0 fr. 75 est adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 80 à l'Administration Centrale, 1, place Vahubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

**AMELIORATION DES RELATIONS ENTRE Paris-Quai d'Orsay et Barcelone**

Dans le but de donner tout le confort désirable aux voyageurs circulant entre Paris et Barcelone, via Toulouse, les Compagnies d'Orléans, du Midi et des Wagons-Lits viennent de prolonger jusqu'à la frontière espagnole le wagon-lits qui circulait entre Paris et Toulouse au train partant du Quai d'Orsay à 8 h. 35 soir (arrivée à Port-Bou à 3 h. 20 du soir et à Barcelone à 7 h. 26 du soir). Dans le sens inverse, le wagon-lits partira de Cerbère à 2 h. 7 soir (départ de Barcelone à 9 h. 40 matin) pour arriver au Quai d'Orsay à 8 h. 56 matin.

En outre de ce wagon-lits, il existe aux mêmes trains entre Paris et la frontière espagnole des voitures directes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, du dernier modèle.

**Abonnements individuels et de famille pour les Côtes Nord et Sud de Bretagne.**

Afin de permettre aux Touristes ainsi qu'aux Familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la C<sup>o</sup> d'Orléans d'accord avec les chemins de fer de l'Etat (ancien réseau de l'Ouest), délivre du Jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 Octobre inclus, au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux de banlieue du réseau de l'Etat (anciennes lignes de banlieue de la Compagnie de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (Gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Ploigny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne, ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation d'une ou deux fois d'un mois moyennant un supplément de 25 0/0 du prix initial pour chaque période sans que la validité puisse en aucun cas dépasser le 15 Novembre.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2<sup>e</sup> cl. et de 130 fr. en 1<sup>re</sup> classe, lorsque la distance pour les parcours (Aller et retour) n'exécède pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au-delà de 1000 kilomètres le

prix est augmenté de 0 fr. 045 et de 0 fr. 035 en 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classes par kilomètre en sus. Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

**CHANGEMENT de DOMICILE**

**Le CABINET DE CONSULTATIONS de M. MAURY Chirurzien-Dentiste**

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
**DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA**

est transféré **8, RUE FÉNELON, en face la Halle.**

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

**Argent à Prêter** à commerçants, employés. Avances sur appointements. 4 0/0, solution d'habitude. Ec. Abonné boîte 6, Montpellier.

**Grande Pharmacie de la Croix-Rouge**

La plus importante Pharmacie de toute la région

**LA MIEUX APPROVISIONNÉE LA MIEUX ORGANISÉE**

**Vend LE MEILLEUR MARCHÉ**

**Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe**

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris.

**CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre**

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE**

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile,

les malades se débarrassent de la médecine par la :

**PHOSPHIODE**

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants

Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 3.50 ; Le litre... 6 fr.

**La PHOSPHIODE et le Corps médical**

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée de ses corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et de l'Iode à l'état naissant. »

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. »

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. »

« Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. »

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de Rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. »

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORVAL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornan, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE. — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies

**(SERVICE D'ÉTÉ 1910)**

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
<table border="1"> <tr><th colspan="2">739</th><th colspan="2">3</th><th colspan="2">121</th><th colspan="2">23</th><th colspan="2">35</th><th colspan="2">1125</th></tr> <tr><th colspan="2">OMNIBUS</th><th colspan="2">RAPIDE</th><th colspan="2">RAPIDE</th><th colspan="2">EXPRESS</th><th colspan="2">DIRECT</th><th colspan="2">OMNIBUS</th></tr> <tr><td>PARIS (Orsay) dép.</td><td>—</td><td>8 20m</td><td>—</td><td>7 s.</td><td>8 35</td><td>10 48m</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>PARIS (Aust.) dép.</td><td>—</td><td>8 30</td><td>—</td><td>7 9</td><td>8 45s.</td><td>11 4</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>LIMOGES (arrivé)</td><td>—</td><td>—</td><td>2 s.</td><td>12 53m</td><td>2 45</td><td>8 43m</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>LIMOGES (départ)</td><td>3 16</td><td>2 12</td><td>—</td><td>12 59m</td><td>2 50</td><td>9 10</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>BRIVE (arrivé)</td><td>6 20</td><td>3 41</td><td>—</td><td>2 28</td><td>4 34</td><td>12 58.</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>BRIVE (départ)</td><td>6 45</td><td>3 43</td><td>—</td><td>2 41</td><td>4 50</td><td>1 12</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Gignac-Cressensac.</td><td>7 21</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>1 47</td><td>8 33</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>SOULLAC (arr.)</td><td>7 40</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>5 25</td><td>2 6</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>SOULLAC (départ)</td><td>7 45</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>5 28</td><td>2 10</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>CAZOUÈS...</td><td>7 53</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>2 18</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Lamothe-Fénelon...</td><td>8 9</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>2 34</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Nozac...</td><td>8 19</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>2 44</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>GORDON...</td><td>8 31</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>5 53</td><td>2 56</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Saint-Clair...</td><td>8 40</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>3 5</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Dégagnac...</td><td>8 51</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>3 16</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Thédirac-Peyrilles</td><td>9 2</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>3 27</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Saint-Denis-Catus...</td><td>9 13</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>3 38</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Espère...</td><td>9 22</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>3 47</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>CAHORS. (arrivé)</td><td>9 32</td><td>5 18</td><td>—</td><td>4 11</td><td>6 29</td><td>3 57</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>CAHORS. (départ)</td><td>9 41</td><td>5 23</td><td>—</td><td>4 15</td><td>6 41</td><td>4 7</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Sept-Ponts...</td><td>9 51</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>4 18</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Cieurac...</td><td>10 5</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>4 34</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Lalbenque...</td><td>10 12</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>4 42</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Causade...</td><td>10 45</td><td>6 &gt;</td><td>—</td><td>—</td><td>7 18</td><td>5 17</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>MONTAUBAN arr.</td><td>11 19</td><td>6 26</td><td>—</td><td>—</td><td>7 44</td><td>5 54</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>TOULOUSE... arr.</td><td>12 13s</td><td>7 16</td><td>—</td><td>—</td><td>8 38</td><td>6 7</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> </table>					739		3		121		23		35		1125		OMNIBUS		RAPIDE		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		PARIS (Orsay) dép.	—	8 20m	—	7 s.	8 35	10 48m	—	—	—	—	—	PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	7 9	8 45s.	11 4	—	—	—	—	—	LIMOGES (arrivé)	—	—	2 s.	12 53m	2 45	8 43m	—	—	—	—	—	LIMOGES (départ)	3 16	2 12	—	12 59m	2 50	9 10	—	—	—	—	—	BRIVE (arrivé)	6 20	3 41	—	2 28	4 34	12 58.	—	—	—	—	—	BRIVE (départ)	6 45	3 43	—	2 41	4 50	1 12	—	—	—	—	—	Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	1 47	8 33	—	—	—	—	—	SOULLAC (arr.)	7 40	—	—	—	5 25	2 6	—	—	—	—	—	SOULLAC (départ)	7 45	—	—	—	5 28	2 10	—	—	—	—	—	CAZOUÈS...	7 53	—	—	—	—	2 18	—	—	—	—	—	Lamothe-Fénelon...	8 9	—	—	—	—	2 34	—	—	—	—	—	Nozac...	8 19	—	—	—	—	2 44	—	—	—	—	—	GORDON...	8 31	—	—	—	5 53	2 56	—	—	—	—	—	Saint-Clair...	8 40	—	—	—	—	3 5	—	—	—	—	—	Dégagnac...	8 51	—	—	—	—	3 16	—	—	—	—	—	Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	—	3 27	—	—	—	—	—	Saint-Denis-Catus...	9 13	—	—	—	—	3 38	—	—	—	—	—	Espère...	9 22	—	—	—	—	3 47	—	—	—	—	—	CAHORS. (arrivé)	9 32	5 18	—	4 11	6 29	3 57	—	—	—	—	—	CAHORS. (départ)	9 41	5 23	—	4 15	6 41	4 7	—	—	—	—	—	Sept-Ponts...	9 51	—	—	—	—	4 18	—	—	—	—	—	Cieurac...	10 5	—	—	—	—	4 34	—	—	—	—	—	Lalbenque...	10 12	—	—	—	—	4 42	—	—	—	—	—	Causade...	10 45	6 >	—	—	7 18	5 17	—	—	—	—	—	MONTAUBAN arr.	11 19	6 26	—	—	7 44	5 54	—	—	—	—	—	TOULOUSE... arr.	12 13s	7 16	—	—	8 38	6 7	—	—	—	—	—	<table border="1"> <tr><th colspan="2">42</th><th colspan="2">16</th><th colspan="2">1140-1128</th><th colspan="2">1132 (*)</th><th colspan="2">122</th><th colspan="2">700</th><th colspan="2">1136</th></tr> <tr><th colspan="2">EXPRESS</th><th colspan="2">EXPRESS</th><th colspan="2">OMNIBUS</th><th colspan="2">DIRECT</th><th colspan="2">EXPRESS</th><th colspan="2">RAPIDE</th><th colspan="2">OMNIBUS</th></tr> <tr><td>TOULOUSE d.</td><td>1 s.</td><td>4 45s.</td><td>—</td><td>3 47s.</td><td>6 38</td><td>8 45s.</td><td>11 37s.</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>MONTAUBAN d.</td><td>1 49</td><td>5 38</td><td>—</td><td>4 37</td><td>7 59</td><td>9 34</td><td>12 30m.</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Causade...</td><td>—</td><td>6 &gt;</td><td>—</td><td>5 16</td><td>8 42</td><td>9 57</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Lalbenque...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>5 54</td><td>9 25</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Cieurac...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>6 2</td><td>9 34</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Sept-Ponts...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>6 13</td><td>9 46</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>CAHORS. (arr.)</td><td>2 45</td><td>6 37</td><td>—</td><td>6 21</td><td>9 51s.</td><td>10 35</td><td>1 26</td><td>9 7</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>CAHORS. (départ)</td><td>2 49</td><td>6 45</td><td>—</td><td>7 4</td><td>10 40</td><td>1 30</td><td>9 27</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Espère...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>7 17</td><td>10 6</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Saint-Denis-Catus...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>7 31</td><td>10 17</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Thédirac-Peyril.</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>7 45</td><td>10 33</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Dégagnac...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>7 54</td><td>10 42</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Saint-Clair...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>8 3</td><td>10 53</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>GORDON...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>8 17</td><td>11 22</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Nozac...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>8 26</td><td>11 19</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Lamothe-Fénelon...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>8 35</td><td>11 29</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>CAZOUÈS...</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>8 49</td><td>11 44</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>SOULLAC. (a.)</td><td>3 47</td><td>7 47</td><td>—</td><td>8 57</td><td>11 43</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>Gignac-Cressensac.</td><td>3 48</td><td>7 49</td><td>—</td><td>9 3</td><td>11 46</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>BRIVE... (a.)</td><td>4 23</td><td>8 24</td><td>—</td><td>10 2</td><td>12 22m.</td><td>3 1</td><td>12 11s.</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>BRIVE... (d.)</td><td>4 28</td><td>8 33</td><td>—</td><td>9 25</td><td>12 29</td><td>3 8</td><td>12 50</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>PARIS (A.) arr.</td><td>12</td><td>4 36m.</td><td>—</td><td>9 7</td><td>12 32</td><td>10 16s.</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> <tr><td>PARIS (O.) arr.</td><td>12 9m.</td><td>4 46</td><td>—</td><td>7 14</td><td>8 56</td><td>10 41</td><td>10 55</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td></tr> </table>					42		16		1140-1128		1132 (*)		122		700		1136		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		TOULOUSE d.	1 s.	4 45s.	—	3 47s.	6 38	8 45s.	11 37s.	—	—	—	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 49	5 38	—	4 37	7 59	9 34	12 30m.	—	—	—	—	—	—	Causade...	—	6 >	—	5 16	8 42	9 57	—	—	—	—	—	—	—	Lalbenque...	—	—	—	5 54	9 25	—	—	—	—	—	—	—	—	Cieurac...	—	—	—	6 2	9 34	—	—	—	—	—	—	—	—	Sept-Ponts...	—	—	—	6 13	9 46	—	—	—	—	—	—	—	—	CAHORS. (arr.)	2 45	6 37	—	6 21	9 51s.	10 35	1 26	9 7	—	—	—	—	—	CAHORS. (départ)	2 49	6 45	—	7 4	10 40	1 30	9 27	—	—	—	—	—	—	Espère...	—	—	—	7 17	10 6	—	—	—	—	—	—	—	—	Saint-Denis-Catus...	—	—	—	7 31	10 17	—	—	—	—	—	—	—	—	Thédirac-Peyril.	—	—	—	7 45	10 33	—	—	—	—	—	—	—	—	Dégagnac...	—	—	—	7 54	10 42	—	—	—	—	—	—	—	—	Saint-Clair...	—	—	—	8 3	10 53	—	—	—	—	—	—	—	—	GORDON...	—	—	—	8 17	11 22	—	—	—	—	—	—	—	—	Nozac...	—	—	—	8 26	11 19	—	—	—	—	—	—	—	—	Lamothe-Fénelon...	—	—	—	8 35	11 29	—	—	—	—	—	—	—	—	CAZOUÈS...	—	—	—	8 49	11 44	—	—	—	—	—	—	—	—	SOULLAC. (a.)	3 47	7 47	—	8 57	11 43	—	—	—	—	—	—	—	—	Gignac-Cressensac.	3 48	7 49	—	9 3	11 46	—	—	—	—	—	—	—	—	BRIVE... (a.)	4 23	8 24	—	10 2	12 22m.	3 1	12 11s.	—	—	—	—	—	—	BRIVE... (d.)	4 28	8 33	—	9 25	12 29	3 8	12 50	—	—	—	—	—	—	PARIS (A.) arr.	12	4 36m.	—	9 7	12 32	10 16s.	—	—	—	—	—	—	—	PARIS (O.) arr.	12 9m.	4 46	—	7 14	8 56	10 41	10 55	—	—	—	—	—	—	<table border="1"> <tr><td>CAHORS. — dép.</td><td>6 11</td><td>7 28</td><td>12 48</td><td>6 52</td></tr> <tr><td>Mercures</td><td>6 25</td><td>7 50</td><td>1 2</td><td>7 7</td>&lt;/</tr></table>				CAHORS. — dép.	6 11	7 28	12 48	6 52	Mercures	6 25	7 50	1 2	7 7
739		3		121		23		35		1125																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
OMNIBUS		RAPIDE		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20m	—	7 s.	8 35	10 48m	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	7 9	8 45s.	11 4	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
LIMOGES (arrivé)	—	—	2 s.	12 53m	2 45	8 43m	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
LIMOGES (départ)	3 16	2 12	—	12 59m	2 50	9 10	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
BRIVE (arrivé)	6 20	3 41	—	2 28	4 34	12 58.	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
BRIVE (départ)	6 45	3 43	—	2 41	4 50	1 12	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	1 47	8 33	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
SOULLAC (arr.)	7 40	—	—	—	5 25	2 6	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
SOULLAC (départ)	7 45	—	—	—	5 28	2 10	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
CAZOUÈS...	7 53	—	—	—	—	2 18	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Lamothe-Fénelon...	8 9	—	—	—	—	2 34	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Nozac...	8 19	—	—	—	—	2 44	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
GORDON...	8 31	—	—	—	5 53	2 56	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Saint-Clair...	8 40	—	—	—	—	3 5	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Dégagnac...	8 51	—	—	—	—	3 16	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	—	3 27	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Saint-Denis-Catus...	9 13	—	—	—	—	3 38	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Espère...	9 22	—	—	—	—	3 47	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
CAHORS. (arrivé)	9 32	5 18	—	4 11	6 29	3 57	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
CAHORS. (départ)	9 41	5 23	—	4 15	6 41	4 7	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Sept-Ponts...	9 51	—	—	—	—	4 18	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Cieurac...	10 5	—	—	—	—	4 34	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Lalbenque...	10 12	—	—	—	—	4 42	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Causade...	10 45	6 >	—	—	7 18	5 17	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
MONTAUBAN arr.	11 19	6 26	—	—	7 44	5 54	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
TOULOUSE... arr.	12 13s	7 16	—	—	8 38	6 7	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
42		16		1140-1128		1132 (*)		122		700		1136																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
TOULOUSE d.	1 s.	4 45s.	—	3 47s.	6 38	8 45s.	11 37s.	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
MONTAUBAN d.	1 49	5 38	—	4 37	7 59	9 34	12 30m.	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Causade...	—	6 >	—	5 16	8 42	9 57	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Lalbenque...	—	—	—	5 54	9 25	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Cieurac...	—	—	—	6 2	9 34	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Sept-Ponts...	—	—	—	6 13	9 46	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
CAHORS. (arr.)	2 45	6 37	—	6 21	9 51s.	10 35	1 26	9 7	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
CAHORS. (départ)	2 49	6 45	—	7 4	10 40	1 30	9 27	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Espère...	—	—	—	7 17	10 6	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Saint-Denis-Catus...	—	—	—	7 31	10 17	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Thédirac-Peyril.	—	—	—	7 45	10 33	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Dégagnac...	—	—	—	7 54	10 42	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Saint-Clair...	—	—	—	8 3	10 53	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
GORDON...	—	—	—	8 17	11 22	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Nozac...	—	—	—	8 26	11 19	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Lamothe-Fénelon...	—	—	—	8 35	11 29	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
CAZOUÈS...	—	—	—	8 49	11 44	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
SOULLAC. (a.)	3 47	7 47	—	8 57	11 43	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Gignac-Cressensac.	3 48	7 49	—	9 3	11 46	—	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
BRIVE... (a.)	4 23	8 24	—	10 2	12 22m.	3 1	12 11s.	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
BRIVE... (d.)	4 28	8 33	—	9 25	12 29	3 8	12 50	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
PARIS (A.) arr.	12	4 36m.	—	9 7	12 32	10 16s.	—	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
PARIS (O.) arr.	12 9m.	4 46	—	7 14	8 56	10 41	10 55	—	—	—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
CAHORS. — dép.	6 11	7 28	12 48	6 52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Mercures	6 25	7 50	1 2	7 7																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	